

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

23 janvier 1992 - n° 1068
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Coups de colère

Il y a des jours où l'on éprouve le besoin de penser au premier degré, comme au Café du commerce; de «coller» à la périépie et au fait brut, sans prendre le moindre recul; de ne pas se donner la peine de resituer les événements dans leur contexte. Bref, d'enregistrer les nouvelles comme elles arrivent, sans effort d'analyse — à la manière de la presse de plus en plus boulevardière. Il faut reconnaître que l'actualité fournit continuellement matière à une telle approche. Et provoque de beaux coups de colère; réaction primaire certes, mais pas forcément malsaine.

Colère scandalisée quand «M. Passoire», alias Alex Pedrazzini, le chef du service pénitentiaire vaudois devenu conseiller d'Etat tessinois, donne quatre semaines de congé à Paul-Edouard Waridel, condamné numéro un de la Pizza Connection, et impose des mois de silence sur le «non-retour spontané» du truand, disparu sans doute pour très longtemps, peut-être dans une planque voisine de celle de son complice principal, Yasar Musullulu, que l'ancien procureur Paolo Bernasconi lui-même n'a jamais réussi à traîner devant un tribunal.

Colère et révolte en constatant l'indifférence fédérale devant la situation sur le marché du travail dans les cantons romands où le taux de chômage est partout (sauf à Fribourg) largement supérieur à 2%, soit bien au-dessus de la moyenne d'outre-Sarine (1,2%). Si la situation était inverse, on parlerait depuis des mois de programmes de relance. Comme si un problème romand était un non-problème suisse. Et comme si les entreprises alémaniques pouvaient se sentir innocentes, elles qui, pendant les années fastes, ont créé force jeunes sociétés dans la «zone de développement romande», et gonflé les effectifs administratifs de leurs filiales francophones; elles qui, en ce moment, «repompent» sur Bâle ou Zurich les budgets auparavant gérés depuis Lausanne ou Genève.

Colère et indignation de voir MM. Christoph Blocher, Heinz Allenspach, et quelques autres parlementaires tous situés à la droite de leur parti (bourgeois) s'offrir un référendum par firme de relations publiques interposée. Ni les opposants (de droite) au FMI, ni les détracteurs

de la réforme du Parlement ne sont descendus dans la rue pour récolter des signatures. Et, sauf rarissimes exceptions en Suisse romande, le référendum contre le nouveau droit foncier rural s'est aussi entièrement fait par correspondance. Autant de manifestations supplémentaires de cette politique masquée désormais pratiquée en Suisse aussi, par ceux qui en ont les moyens financiers s'entend bien. Ce qui n'empêche pas le discours hypocrite sur l'indispensable défense de la démocratie directe et sur le regrettable déclin du militantisme.

Colère et tristesse inspirées par l'attitude des Verts, alémaniques surtout mais quand même, qui en sont réduits à s'allier avec l'avocat bâlois des automobilistes de tout le pays pour oser espérer l'aboutissement du référendum contre les nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes. Ce faisant, les Verts n'auront pas seulement ruiné leur propre image et porté atteinte à leur crédibilité, mais aussi remis en cause un accord de transit plutôt inespéré; à moins qu'ils misent secrètement sur la peur du souverain devant l'Europe et «le plus gros investissement du siècle».

Colère et sentiment d'impuissance au vu des manœuvres des milieux économiques — ou en tout cas censées leur profiter — pour «descendre» les personnes et majorités qui leur déplaisent: la «suppression» de la Blécherette à Lausanne ou le déménagement du «Biozentrum» à Bâle ont été des opérations préélectorales menées à des fins bien précises. La Municipalité rose-verte de Zurich sait à quoi s'attendre pour les semaines à venir. Et, pendant son séjour à l'hôpital, le chef du département fédéral de l'Economie publique a pris le temps de méditer sur la provenance et la motivation de certaines attaques personnelles, qui pourraient bien avoir affaire avec certains dossiers bien précis, surveillance des taux hypothécaires en tête. Colère en somme d'observer l'impuissance apparemment congénitale de la gauche devant l'emprise croissante de l'économie sur la politique, de l'argent sur la décision collective, des intérêts catégoriels sur les «grandes» causes, des lobbies sur les principes.

Plus qu'un rétablissement, une prise de gage

L'initiative des caisses-maladie n'apporte pas de solution-miracle... Mais dans le climat actuel ce qu'elle propose est toujours bon à prendre.

(ag) Il y a la santé; il y a son coût. Les soins et leur financement.

L'initiative des caisses-maladie sur laquelle nous nous prononcerons en février, en cinq alinéas (Constitution fédérale, art 34^{bis}, al. 3 à 7) et une disposition transitoire, s'attache avant tout au financement, et encore de manière partielle. C'est le reproche premier qui lui est adressé. Elle négligerait la maîtrise des coûts. Elle se contenterait d'ouvrir plus grand le robinet (l'image est péjorative) des subventions.

Mais ceux qui profèrent cette condamnation omettent intentionnellement deux choses: le financement actuel, malgré quelques correctifs de dernière heure, est socialement injuste. D'autre part, la maîtrise des coûts qui est un objectif souhaitable ne peut être synonyme de stabilisation en francs constants. Sous l'effet conjugué des progrès des moyens médicaux et du vieillissement de la population, les coûts de-

meurent et demeureront en croissance. L'initiative ne prive les pouvoirs publics d'aucun moyen législatifs — ce ne sont pas les seuls efficaces — qui permettrait de mieux contrôler ou encadrer les dépenses de santé. En posant essentiellement le problème du financement, elle se situe sur le terrain politique et des épreuves de force qu'il implique. C'est cette discussion qu'il faut engager.

15 ans après

Devant le déficit des finances fédérales et l'échec des propositions de nouvelles ressources, des mesures propres à retrouver un équilibre furent adoptées en mai 1977. En application de ces dispositions, les subventions aux caisses furent plafonnées à hauteur de 900 millions.

Les coûts augmentèrent pourtant de manière régulière, en moyenne de 7% l'an, d'où un report considérable sur les caisses et les assurés. C'était un démenti

par les faits à ceux qui laissent croire qu'en fermant le robinet on maîtrise les coûts. Le report fut en quelques années de plusieurs milliards sur les assurés subissant une hausse considérable des cotisations. Comme les caisses ne tiennent pas compte de leur situation sociale, la charge pour les plus pauvres fut exceptionnellement lourde. L'aveu vient du Conseil fédéral lui-même: «Ce sont précisément les personnes à ressources modestes pour lesquelles la charge financière représentée par les cotisations d'assurance-maladie tend à devenir insupportable.»

L'initiative fut une réaction à cette injustice. Elle fut déposée en avril 1985 avec 390 273 signatures valables, ce qui est un résultat-record. Le Conseil fédéral répondit en 1988. On aura donc attendu quatre ans avant de soumettre cette réponse au peuple. Le délai est cruellement révélateur des difficultés de l'action politique en Suisse. Inaugurant pourtant de manière originale de nouvelles méthodes de travail, le département fédéral de l'Intérieur avait ouvert un concours d'idées entre experts. Le but était d'aboutir à un contre-projet avant la votation. Certes un projet a été élaboré par une commission présidée par le conseiller aux Etats Schoch. Il révèle un mûrissement du sujet, politiquement et techniquement, mais il n'a pas encore abouti à un acte législatif. Les Chambres viennent de se prendre les pieds dans les mesures transitoires, provisoires.

Quinze ans après le choc de 1978, sept ans après le dépôt de l'initiative, on attend toujours l'acte politique.

Financièrement

Les subventions se montent aujourd'hui à 1,3 milliard. Elles ont été portées à ce nouveau plafond en 1990, par un arrêté valable jusqu'en 1994. Insupportable dit-on pour les finances fédérales qui se retrouvent, les choses étant cycliques, dans une situation analogue à celle de 75-76 qui fut à l'origine de la décision de plafonnement.

Mais une épreuve de force est aujourd'hui engagée. La droite est décidée à ne pas augmenter la quote-part des impôts. Dans la mesure où la hausse de certaines taxes est envisagée par elle, c'est dans la perspective d'alléger d'autres secteurs de la fiscalité indirecte. On connaît le programme: allègement du droit du timbre, déjà décidé mais combattu par un référendum, 400 millions sans compensation; puis viendra la taxe occulte, coût: deux milliards. Ces chiffres pourtant

Le contrôle par le patient lui-même

Il est normal que le patient qui consulte un médecin connaisse et les actes médicaux et les analyses, chaque fois de manière précise. C'est la base d'un contrôle de consommateur, surtout s'il est stimulé par une franchise et une participation modérée, tenant compte de ses revenus.

Le programme informatique qu'utilisent beaucoup de médecins (l'exemple est vaudois) offre aux patients toutes les informations utiles. En clair on relèvera que la consultation est tarifée selon le temps consacré, par quart d'heure. Comparées à celles d'autres professions, ces factures sont plus détaillées et plus explicites.

Une rapide enquête a révélé que cette pratique était encore ignorée par beaucoup de praticiens et de leurs

clients alors qu'elle devrait être exigée de tous et par tous.

La maîtrise du coût de la santé postule, comme condition première, la transparence. A titre d'exemple donc, trois factures telles que les patients les reçoivent de leur médecin.

Consultation [3/4 h., réd]	69.60
Premier examen	11.60
Vacation de nuit 19-8 h.	23.20
Indemnité kilométrique	5.80
Total	110.20

Consultat. par lettre ou tél.	8.70
Consultation [1/4 h., réd]	23.20
Suppl. ex. pathologie interne	11.60
Premier examen	11.60
Consult. par lettre ou tel.	8.70
Total	63.80

Consul. d'urgence 8-19 h.	29.00
Suppl. ex. d'enfant	26.10
Premier examen	11.60
Total	66.70

Le sens de la mesure

(jd) Les promoteurs de l'initiative populaire «Limitons strictement l'expérimentation animale» en ont fait l'amère expérience: la modération, le sens de la mesure ne paient pas. En effet, en refusant son soutien à l'initiative de Franz Weber qui, en 1985, veut tout simplement abolir l'expérimentation animale, la Société suisse pour la protection des animaux, au grand dam de certains de ses adeptes, affiche clairement sa volonté de compromis entre son objectif privilégié et d'autres buts tout aussi louables. Elle ne peut pourtant pas rester inactive. L'initiative qu'elle lance alors, et qui est soumise à la votation populaire le mois prochain, ne vise pas l'interdiction mais la réduction au mi-

nimum de l'expérimentation animale, lorsqu'il y va de la sauvegarde de la vie humaine et animale et de la guérison ou du soulagement de souffrances graves et, mais avec une extrême retenue, de la recherche fondamentale. Cette modération n'a pas empêché l'opposition des autorités et des milieux concernés de la science et de l'industrie.

Exercice-alibi

Indéniablement la situation s'est améliorée depuis une dizaine d'années. La nouvelle loi fédérale prévoit l'obligation d'annoncer toute expérience sur les animaux et certaines d'entre elles sont soumises à autorisation. En 1983 les académies des sciences médicales et naturelles ont édicté des principes éthiques et des directives à l'intention de leurs membres et la plupart des industries chimiques et pharmaceutiques et des universités ont désigné des responsables de la protection des animaux ou des commissions d'éthique. Depuis 1983 le nombre des animaux utilisés a diminué de 45% et un quart des requêtes ne sont que partiellement acceptées. Dès lors pourquoi cette nouvelle initiative ?

Pour déceler les enjeux, il faut examiner de plus près les débats au cours desquels le Parlement a procédé à une nouvelle révision de la loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, dans le but d'améliorer la protection des animaux et de répondre partiellement à l'initiative. En fait la SPA n'a rien obtenu de substantiel et l'exercice s'est révélé être un pur alibi: refus de la majorité des députés d'inscrire dans la loi les principes éthiques qui fondent les prescriptions en matière d'expérimentation, d'affirmer l'objectif de réduction des expérimentations et l'obligation pour les autorités d'adapter les prescriptions à l'évolution des connaissances scientifiques. Refus enfin d'accorder aux organisations de protection des animaux un droit de recours contre les décisions d'autorisation d'expérimenter. En bref satisfaction face au statu quo et renonciation à promouvoir une amélioration du traitement des animaux. On comprend le dépit des initiants. Dans le projet de la SPA, les praticiens de l'expérimentation animale craignent avant tout le droit de recours des associations et l'obligation qui leur est faite

de prouver la nécessité des expérimentations requises. Plus qu'une véritable limitation de leur liberté d'action en la matière, c'est plutôt le fait de ne plus pouvoir décider sans partage ce qui est utile et moralement admissible qui semble froisser au plus haut point les chercheurs. En effet, il est simple de parer à la multiplication des recours et à l'engorgement de la procédure — une crainte répétée à l'envi par les adversaires de l'initiative — en établissant rapidement une jurisprudence claire et en veillant à mener rondement les procédures. Non, la réalité c'est que le droit de recours signifierait la fin du face à face discret et tout empreint de compréhension mutuelle entre expérimentateurs et administration et le renversement du fardeau de la preuve: aux scientifiques dorénavant de rendre crédible l'affirmation que seule est possible l'expérience *in vivo*.

Le rôle des contraintes

Dans ce sens, l'expérimentation animale ne fait pas figure d'exception et rejoint d'autres domaines de l'activité scientifique qui ne jouissent plus de la confiance sans faille du public. Objectifs et moyens de la science sont devenus objets de débat, voire de contestation, objets politiques. Les chercheurs ne peuvent plus se mouvoir dans un espace préservé où ils seraient seuls à définir les valeurs en jeu. Lorsqu'un Franz Weber a voulu abruptement faire interdire l'expérimentation animale, ils se sont défendus à juste titre et ont bénéficié d'un large soutien populaire. En peignant maintenant le diable sur la muraille face à une initiative modérée — exode des cerveaux, fin de la recherche fondamentale et recul des découvertes médicales — ils manquent de crédibilité: ou ils craignent la transparence ou ils sous-estiment le rôle des contraintes dans le développement des connaissances: le fait de limiter au strict indispensable l'expérimentation animale n'est-il pas également une chance de développer de nouvelles approches, d'innover ?

Une nouvelle fois les choristes du moins d'Etat ont l'occasion d'entonner l'antienne de la réglementation galopante qui bride l'entreprise individuelle. Question: cette initiative aurait-elle vu le jour si les milieux scientifiques avaient d'emblée accepté le dialogue avec les milieux de protection des animaux et cherché avec eux des solutions acceptables pour les deux parties ? ■

considérables n'effraient pas ceux qu'effarouche l'initiative. La réalité de la concurrence bancaire et commerciale les impose, assure-t-on.

Dans cette perspective, la politique sociale connaîtra, à nouveau, puisque l'histoire bégaie, une réduction de subventions. Il est dès lors indispensable de saisir d'abord un gage. Malgré ses insuffisances l'initiative des caisses-maladie est cette occasion.

Laissons le champ d'action ouvert

Le soutien financier public aux caisses doit être mieux ciblé, rien dans l'initiative ne l'empêche. La prise en charge par les patients doit mieux tenir compte de leurs capacités financières, rien dans l'initiative ne l'empêche. La contribution de la Confédération, si l'initiative est adoptée, serait de l'ordre de un cinquième des coûts, ce qui n'est globalement pas excessif. L'initiative socialiste et syndicale propose, elle, d'inscrire dans la Constitution, une contribution «d'un quart au moins des dépenses».

C'est une juste réparation que de mettre fin à l'unique transfert sur les plus modestes de l'allègement des charges publiques décidé en 1978. La véritable réforme en sera facilitée. A défaut elle sera compromise. Où la Confédération prendra-t-elle l'argent ? C'est un autre sujet, celui de la réforme des finances. Mais là aussi, mieux vaut prendre un gage. ■

Un petit pas vers une meilleure transparence

Le prix de l'essence est nettement plus bas en 1991 que dix ou vingt ans plus tôt. Et une augmentation de 25 centimes par litre ne changera pas fondamentalement les choses.

(pi) Le Conseil fédéral continue sa politique «en manchettes de journaux»: depuis l'été passé les indiscretions et les fausses révélations se succèdent à propos d'une augmentation des taxes grevant les carburants, sans qu'aucune décision ne soit prise. Nouvel épisode la semaine dernière, avec l'annonce, lors d'une conférence de presse, de la volonté du Conseil fédéral, parmi d'autres mesures, de relever la taxe de base sur les carburants de 25 centimes par litre. Gain escompté: 1,6 milliard de francs. Mais cette décision n'est pas définitive: aucun Message aux Chambres n'est encore adopté et une procédure de consultation est en cours.

Si le Conseil fédéral a le pouvoir de décider d'une hausse de la taxe de base

et de la faire entrer immédiatement en vigueur, il doit ensuite faire confirmer sa décision par le Parlement; ce dernier avait d'ailleurs refusé d'avaliser en 1986 une hausse concernant le gaz et le mazout. Le Conseil fédéral a donc préféré, pour éviter de devoir faire marche arrière, programmer une hausse pour 1993, après décision des Chambres — et du peuple si un référendum est lancé.

Rouler, toujours moins cher

Une augmentation de la taxe de base est en soi tout à fait justifiée. En vigueur depuis 1936, elle n'a jamais été augmentée (lire l'encadré). Même en tenant compte de la surtaxe, perçue depuis 1962, les impôts grevant l'essence ont crû bien moins rapidement que

le coût de la vie, alors même que les prestations de l'Etat en faveur des automobilistes étaient à la hausse, notamment par la réalisation du réseau d'autoroutes. En fait, c'est essentiellement l'accroissement considérable du trafic qui a assuré une augmentation de ces rentrées fiscales. Par contre, la contribution individuelle de chaque automobiliste diminue: l'impôt total par litre d'essence — taxe et surtaxe — est d'environ 55 centimes depuis 1974. S'il avait suivi l'indice des prix, il aurait presque doublé depuis cette date. L'automobiliste paie donc, en francs constants et par kilomètre parcouru, chaque année moins d'impôts. Tendance encore accentuée par le fait que la consommation de carburant de tous les modèles diminue et qu'un rabais est accordé pour l'essence sans plomb.

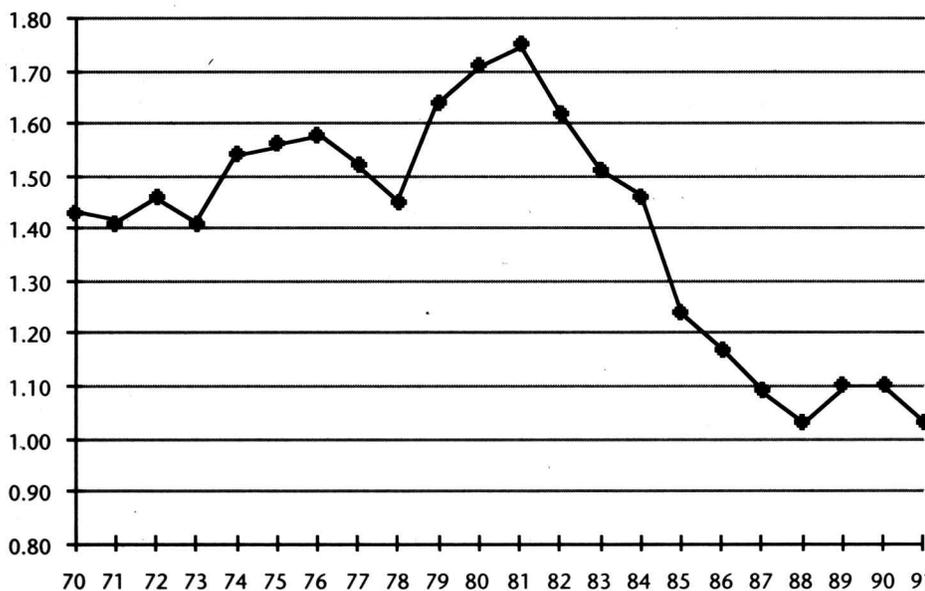
On peut ainsi estimer qu'en 1970, l'automobiliste parcourant quinze kilomètres au volant d'une voiture de moyenne cylindrée payait l'équivalent d'une livre de pain sous forme de taxes sur l'essence. Aujourd'hui, ce même automobiliste, au volant d'une voiture de même cylindrée dont la consommation de carburant est moindre, paie en taxes moins du tiers du prix de la livre de pain pour parcourir la même distance... Notons encore que cette diminution relative du montant des taxes n'a pas été compensée par une augmentation du prix de l'essence payé aux grossistes et aux raffineurs; il est, à la colonne, très nettement à la baisse depuis plusieurs années: un plein coûtant 40 francs en décembre 1982 revenait à moins de 35 francs à fin 1991...

Aller en train, toujours plus cher

Alors que la volonté politique presque unanimement exprimée est d'encourager l'utilisation des transports publics, leur prix, au contraire de celui de l'essence, ne cesse d'augmenter, plus rapidement même que l'indice des prix. Et cela malgré l'introduction de l'abonnement demi-tarif et d'autres réductions tarifaires en faveur des pendulaires, malgré l'introduction d'abonnements verts dans de nombreuses villes. Deux possibilités existent donc pour lutter

Le prix de l'essence en francs constants depuis 1971

Sur la base des moyennes annuelles des relevés du prix de l'essence. Francs constants = prix courant de l'essence divisé par l'indice suisse des prix, base octobre 1991=100. Essence normale jusqu'en octobre 1985; dès novembre 1985, essence sans plomb 95. Graphique DP. Sources: Association transports et environnement (ATE), Office fédéral de la statistique.



Les taxes sur les carburants

Taxe de base

Perçue depuis 1936.

Tarif: 26.50 les 100 kg brut, soit environ 25 ct/l. d'essence; inchangée depuis son entrée en vigueur, sauf pour accorder une réduction de 8 ct./l. à l'essence sans plomb (arrêté du 22.3.85).

Affectation: De 1958 à 1985 trois cinquièmes sont affectés à des dépenses routières comme le prévoit l'art. 36^{ter} de la Constitution, selon une liste restrictive. Depuis 1986, la moitié est affectée à des dépenses routières, de manière plus souple (les dépenses en faveur de la séparation des trafics publics et privés, des places de parc dans les gare, etc. sont incluses).

Surtaxe

Perçue depuis 1962

Tarif 1962 - 1963	5 ct/l.
1963 - 1965	7
1965 - 1967	12
1967 - 1968	14
1968 - 1971	15
1971 - 1974	20

à partir du 31 août 1974 30

Affectation: La totalité de la surtaxe est affectée à des dépenses routières selon la même liste que pour la taxe de base.

contre cette tendance: soit on diminue le prix des transports publics, soit on augmente celui des transports privés. La première solution est simplement impraticable: les déficits des entreprises grandiraient encore, ce qui compromettrait les indispensables investissements qu'elles doivent consentir. Et cette mesure ne ferait finalement qu'encourager la mobilité sans provoquer de réel transfert d'un mode de transport à l'autre.

Pas d'autre solution

Reste donc à augmenter le prix des transports privés, ce qui aura pour heureuse conséquence de diminuer le déficit de ce secteur. Car si ce poste du compte routier actuel est presque équilibré, il ne tient compte que des recettes et des dépenses comptabilisables (essentiellement la construction et l'entretien des routes). Or un récent rapport du Département des transports, des communications et de l'énergie estime

CH-701

Multiculturalisme ou intégration

(jg) Il y a deux semaines, CH-701 a été lancé à Zurich; c'est une sorte de forum destiné à favoriser la compréhension entre Suisses et immigrés. Le conseiller national tessinois (PDC) Fulvio Caccia s'en est fait le porte-parole. Une initiative sympathique, pleine de bonnes intentions et soutenue par de nombreux parlementaires modernistes, de Gilles Petitpierre à Victor Ruffy.

Il faut parfois se défier des bons sentiments. Selon Fulvio Caccia, la Suisse doit devenir une société multiculturelle. La logique du multiculturalisme s'oppose radicalement à la logique de l'intégration qui a toujours été à l'œuvre dans notre pays. On oublie que la Suisse, et singulièrement sa partie romande, est depuis le siècle passé une formidable machine d'intégration.

Les Chinois distinguent entre les barbares crus qui ne connaissent pas les bienfaits de la seule culture qui vaille, la leur, et les barbares cuits qui se sont assimilés et sinisés après avoir mijoté à petit feu dans la marmite des Hans. En Suisse romande, les allogènes crus, qu'ils viennent de Romanshorn ou du Zaïre, se retrouvent en général tout-à-fait cuits vingt ans après et si ce n'est eux, du moins leurs enfants sont mitonnés à point.

Tout cela nous semble si naturel que l'on oublie à quel point cette situation est rare sur cette planète. La France est peut-être le seul autre pays où la logi-

que les seuls accidents de la circulation coûtent à la collectivité 1,5 milliard de francs par année, après déduction des contributions privées. Une augmentation de 25 centimes par litre n'est qu'un petit pas vers une transparence des coûts du trafic privé et l'application stricte du principe du pollueur-payeur. ■

Le retour des péages

(pi) L'imposition de l'essence est ce que l'on a trouvé de mieux pour que les automobilistes contribuent aux frais qu'ils occasionnent en fonction des ki-

que intégrative est aussi forte. Après tout, un étranger débarquant chez nous pourrait considérer qu'il vaut mieux s'assimiler à la culture allemande majoritaire et ne pas trop chercher à s'intégrer au monde francophone. Or tous les rouages les plus subtils de la Suisse visent à favoriser l'enracinement local et rendent simplement impossible toute autre solution. Le racisme et la xénophobie n'en sont pas éliminés, mais cette détestable acidité finit par se dissoudre peu à peu.

La logique multiculturelle qui semble être défendue par CH-701 a des effets très différents. Il s'agit de permettre à chaque communauté d'étrangers de vivre dans sa culture en bonne harmonie avec les Helvètes. Autrement dit le Turc ou le Kosovar ne doit pas devenir suisse, mais se faire accepter comme turc ou albanais par nos concitoyens. C'était là le point de vue initial de SOS-Racisme en France, position qui est aujourd'hui largement abandonnée. Le multiculturalisme favorise la création de «communautés» au sens libanais, de ghettos et, en définitive, fabrique de l'exclusion.

D'ailleurs, intégration ne signifie pas, bien sûr, rejet de ses origines. Les immigrés de la seconde génération parlent la langue de leurs parents, ont créé leurs associations et conservent leurs traditions culturelles ou alimentaires. Mais il s'agit là de leur sphère privée où le politique n'a pas à intervenir. En Suisse romande, les Centres de contact Suisse-Immigrés qui vont créer un bulletin commun pour tous les cantons francophones sont d'ailleurs engagés à fond dans une politique d'intégration. ■

lomètres qu'ils parcourent. D'autres systèmes sont à l'étude qui tiennent compte du lieu et du moment où le réseau routier est utilisé. L'un consiste à généraliser les péages à tarif différencié: gratuit sur les petites routes de campagne, cher dans les agglomérations au moment de l'heure de pointe. Nul besoin de s'arrêter pour payer: toutes les voitures sont équipées d'un émetteur qui est identifié par des bornes judicieusement disposées sur le réseau routier. Chaque automobiliste reçoit régulièrement son relevé à domicile. Autre possibilité: la voiture est équipée d'un lecteur de cartes à puces; celles-ci sont automatiquement débitées du montant correspondant au moment du passage devant une borne-péage. ■

L'INVITÉ DE DP

Histoires rustiques

Michel Busch

Historien, enseignant au Gymnase de la Cité à Lausanne.

«Ce ne sont pas des gauchistes chevelus qui ont renversé des barrières, allumé des feux et brisé les vitres du Palais fédéral. La Suisse, décidément, n'est plus ce qu'elle était...»

Ainsi commence l'article que Denis Barrelet consacre aux manifestations paysannes à la une de *24 Heures* du 10 janvier 1992. Ce qui est assurément nouveau, c'est qu'un chroniqueur intitule «Juste cause» un éditorial évoquant un attroupement qui finit dans les gaz lacrymogènes: perspective impossible au temps des gauchistes, nécessairement chevelus, un jugement dont n'a pas bénéficié, plus récemment, le rassemblement contre le fichage politique qui fut infiltré par les casseurs. «*Passons sur ces violences*», comme nous y invite la suite de l'article, puisqu'en effet il y a de la justice dans cette mobilisation de la paysannerie et beaucoup de candeur dans le calicot «Piot, Delamuraz et Cie: menteurs et traîtres à la patrie».

Menteur le pouvoir suisse? «Moins d'Etat», «La poule aux œufs d'or», «Economie de marché», «Socialisme à froid», «Qui commande ici?», voilà les doux noms des vaches sacrées que les organisations agricoles ont fidèlement estivées, année après année, dans les pâturages fleuris du paradis helvétique. Traîtres à la patrie, ces pontes du parti radical? Une accusation grave et qui résonne loin dans la conscience

historique: occasion de se remémorer les fortes paroles d'Ernst Laur dans le *Paysan suisse* du 26 novembre 1918: «*La révolution s'est brisée contre les remparts que lui opposaient les bataillons campagnards. C'est ainsi que le peuple suisse a éprouvé pour la deuxième fois pendant cette guerre ce que signifie pour la patrie suisse la conservation de sa classe paysanne.*»

Le peuple des bergers...

On est alors au lendemain de la grève générale, le dirigeant de l'Union suisse des paysans monnaie l'héroïsme des Lucernois de l'Entlebuch qui ont investi Zurich, celui des Singinois qui neutralisent Berne et des Oberlandais dépêchés dans les cités ouvrières du Jura francophone. Quant à l'effort de production consenti pour nourrir la population pendant la guerre, la paysannerie a déjà engrangé les intérêts de la dette de reconnaissance contractée par le peuple suisse. Laur tait, en effet, l'incroyable hausse des prix des denrées alimentaires due en grande partie à la spéculation et au maintien d'un fort courant d'exportation vers les pays belligérants. Quand le Conseil fédéral s'avise enfin que la guerre se prolonge au-delà d'une balade prussienne jusqu'à Sadowa ou à Sedan, et qu'il propose de timides mesures de rationnement pour soulager la misère citadine, il se heurte à l'opposition déterminée des organisations paysannes qui préfèrent rompre avec les radicaux. Un parti agrarien se présente aux élections cantonales zurichoises en 1917; libéré de la tutelle du vieux parti par l'introduction de la proportionnelle, le tout neuf PAB envoie 29 élus à Berne en 1919 et les radicaux perdent la majorité absolue au Conseil national. Laur peut alors sommer la bourgeoisie de choisir, de la paysannerie ou de la classe ouvrière, son allié populaire. On connaît la réponse inspirée par l'amour de la patrie.

Le cliché qui associe la patrie aux métiers de la terre est à cette époque de facture récente. Ni Guillaume Tell, ni les Trois Suisses, ni Winkelried ne sont des paysans; les pères de la patrie des cantons-villes sont artisans, marchands ou rentiers, et Nicolas de Fluë est un canonisé tardif de la génération de l'Immaculée Conception. Au XVIII^e siècle, le paysan est ce contestataire de l'ordre social que réprimait de façon sanglante les patriciens de Berne et de Lucerne, unis dans un élan rare d'œcuménisme. Aucun chef des nombreux soulèvements

ruraux du siècle des lumières n'a fourni à l'imagerie patriotique de figure emblématique de liberté ou de démocratie. La nouvelle image est culturellement un héritage du romantisme, sur le plan politique son exploitation doit être mise en relation avec les transformations de la révolution industrielle, les craintes face à la réification du travail qui en découle, la marginalisation de la classe ouvrière et l'apparition du socialisme.

Elle s'explique aussi par le besoin des radicaux de légitimer leur pouvoir en se trouvant des racines antérieures à 1849 — ou à 1789 — en valorisant une conception autochtone et conservatrice de la démocratie. Dans ce projet la paysannerie a pu bénéficier d'une rente de situation qui lui est plus difficile de justifier par les temps changeants qui courent.

Paysages incertains

Il est douteux en effet que les sonnailles qui ont retenti sur la place Fédérale éveillent de grands élans de ferveur patriotique, et curieuse cette autre banderole portant l'inscription «Le peuple veut de l'écologie. Pas de baillis»: à la fois le bon vieux discours national et l'appel à une conscience écologique que les milieux agricoles n'ont guère contribué à promouvoir. Il est à noter aussi que les gains électoraux de l'UDC en Suisse orientale sont dus à une propagande essentiellement destinée aux classes moyennes des banlieues et des petites villes: les relents xénophobes et anti-écologiques de ces campagnes ne servent en rien les intérêts de l'agriculture, ni l'image de marque de la paysannerie helvétique. Au demeurant, quand on roule à 160 km/h sur l'autoroute on n'est pas sensible à la plus-value que confèrent au paysage des exploitations agricoles de dimension humaine. De même, la mise au pilori de l'Europe est une stratégie à courte vue: la CE a davantage que Berne les moyens de résister aux pressions américaines et si la France a pris la tête de cette résistance, c'est qu'au-delà des intérêts matériels il y a un patrimoine culturel à défendre. On pourrait s'en aviser ici.

Il doit bien y avoir sous la Coupole des parlementaires sensibles à ces enjeux culturels et écologiques, capables de synthèses; je ne sais par contre si on en trouvera parmi les anciens dirigeants des chambres cantonales d'agriculture, tel Hubert Reymond, prisonnier de vues techniciennes et étroitement économistes. Libre aux paysans, lors des élections à la Chambre haute, de répéter la rengaine que les cantons doivent y parler d'une seule voix: celles des «menteurs et des traîtres à la patrie»? ■

Découverte

Dans le 13^e volume des documents diplomatiques en cours de publication: «Le 17 mai (1939), la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers avait soumis à l'approbation du Département de l'économie publique, avant publication, un texte du professeur Fritz Marbach intitulé «Der Handel der Schweiz mit Russland: Bericht über das handelspolitische Verhältnis zu Russland und über die handelspolitische Bedeutung der *de jure* Anerkennung der USSR.» Le 2 juin, le secrétaire général du DEP, E. Péquignot, présenta au chef du Département un rapport par lequel, sans s'opposer à cette publication, il suggérait plusieurs modifications.» ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La langue française

Écoutant la radio, regardant la TV; réfléchissant, ou tentant de réfléchir sur tous ces événements, de Georgie, de Yougoslavie, d'Irak, du Proche-Orient — avec tous ces mots qui reviennent: identité, race, patrie, nationalité, religion, etc, je repensais à mon vieux Michelet.

Lequel, l'un des premiers, aperçoit ou croit apercevoir la «personne» France.

Et d'écrire, vers 1831, dressant le *Tableau de la France*: «*La langue française s'arrête en Lorraine, et je n'irai pas au-delà. Je m'abstiens de franchir la montagne, de regarder l'Alsace. Le monde germanique est dangereux pour moi.*»

Qu'est-ce que la France? La terre de ceux qui parlent le français! Et donc, l'Alsace n'est pas la France... Quant aux Bretons,

ils parlent un «grossier» patois — mais on peut espérer qu'avec le temps, ils finiront par y renoncer complètement.

Bien sûr, en 1871, Michelet a changé d'avis. Il écrit *La France devant l'Europe* et proteste avec éloquence contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine! (C'est un lecteur de *DP* qui, voici quelques années, me fit observer que l'Allemagne n'avait jamais annexé la Lorraine — chef-lieu: Nancy — mais seulement les districts de la Moselle, qui parlent allemand!)

Qu'est-ce que la France? Pour Michelet, à partir de 1846, la patrie de la Révolution, de ceux qui se réclament des «immortels principes». Quoi qu'il en soit, jamais, ni en 1871, ni en 1918, ni en 1940, ni en 1944, on n'a demandé aux Alsaciens-Lorrains ce qu'ils en pensaient — francophone, j'imagine que dans leur grande majorité, ils se seraient proclamés français...

Qu'est-ce que la Yougoslavie?

Pays créé au lendemain de la première Grande Guerre, selon le principe du «droit des peuples à disposer d'eux-mêmes», là non plus on n'a pas demandé l'avis des intéressés.

Je repensais aussi à cet auteur sulfureux, Gobineau, et à son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, auquel Janine Buenzod consacra voici vingt-cinq ans une remarquable thèse.

Contrairement à l'opinion reçue, qui fait de Gobineau l'un des théoriciens et des pères du racisme, elle nous montre que d'abord et surtout, son *Essai* a «*le mérite d'attaquer à sa base l'idée de nationalité, une des plus pernicieuses fictions qui ait jamais été élaborée*» (p 487). «*L'idée centrale, l'idée vraiment féconde de l'Essai, est celle de la complémentarité des races*». Et de parler de son hostilité envers l'idée de patrie, «*monstruosité cananéenne*» comme il l'écrivit. Et de le citer (un passage de son livre intitulé *La Renaissance*):

«*... la creuse et ridicule marionnette que l'on appelle la Patrie. C'est une idole de bois. Elle agite les bras, les jambes, ouvre, ferme la bouche, roule de gros yeux. Les premiers charlatans venus la mettent en branle. Ils parlent pour elle; car d'elle-même, elle n'existe pas. On a pourtant inventé, au profit de ces drôles-là et au nom de cette machine factice, je ne sais combien de belles sentences...*» (p. 443).

Les premier charlatans venus: ils sont fort loquaces, aujourd'hui! ■

FABRIQUE DE DP

Salut Jeanlouis !

Ce carnet est le dernier de Jeanlouis Cornuz, qui, semaine après semaine, notait ici ses réflexions, ses humeurs, ses notes de lecture, ses admirations, ses indignations.

Son univers est familier à chacun: son amour de l'Italie, sa connaissance de la littérature allemande et suisse-allemande, son goût des échecs, sa fascination pour les chiffres et les risques de calcul qu'ils décèlent. Il est homme de gauche, homme de cœur, faisant partager son admiration pour Victor Hugo, Michelet, Dhôtel, et mémoire vivante notamment du courant pacifiste qui eut d'authentique porte-parole vaudois comme Cérésolle et Hélène Monastier.

Sa collaboration à DP fut acquise dès les premiers numéros de la formule hebdomadaire (1972). Antérieurement, il s'exprimait depuis longtemps dans le *Peuple - La Sentinelle*.

Il a souhaité, après un si long bail, être libéré de l'obligation du carnet hebdomadaire. Nous ne pouvons que prendre acte de sa décision et le remercier pour nos lecteurs de sa longue fidélité et de ce «quelque chose d'autre» qu'il introduisait dans le sérieux de DP.

EN BREF

La librairie coopérative de Zurich, à l'Helvetiaplatz, a disparu: un couple de libraires, amis du risque, l'a reprise. Les traditions culturelles du mouvement ouvrier meurent sans fleurs ni couronnes.

Plusieurs banques cantonales (Bâle-Campagne, Zurich) découvrent qu'il y a des écologistes prêts à renoncer à une partie de la rémunération de leur compte pour favoriser le développement de projets écologistes. Pour ne pas voir cette clientèle favoriser la Banque alternative, elles proposent de nouvelles formes de placements. A Zurich cela s'appelle un *Umweltparkonto*. Qui a dit que l'action des marginaux était sans influence?

Dans la *Feuille des avis officiels* vaudoise, l'avis de vente d'un «chalet construit selon toute vraisemblance en 1981» près de Château-d'Oex.

La Suisse apparaît déjà dans le supplément au journal officiel des Communautés européennes consacré aux soumissions. On y trouve dans le numéro du 11 janvier 1992 des avis de commandes passées par l'Office central fédéral des imprimés et du matériel sur la base d'un appel d'offre sélectif. La publication est faite en vertu des règlements du GATT.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz, Michel Busch

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin
Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Désaccord bourgeois

(cfp) Un gouvernement monocolor n'est pas mieux à même de maîtriser les problèmes qui se posent; tel est la leçon de l'Histoire. Revenons, par exemple, sur la crise politique de mars 1934.

Depuis le 30 janvier 1933, Hitler et les nationaux-socialistes gouvernent l'Allemagne. Le 6 février 1934, de violentes manifestations anti-gouvernementales ensanglantent Paris. En même temps les cléricaux antidémocrates autrichiens écrasent le mouvement ouvrier. Le 11 mars, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur un projet de loi sur la défense et le maintien de l'ordre public dont le but est de museler les oppositions de gauche et de droite. Le Conseil fédéral est alors composé de quatre radicaux, deux catholiques-conservateurs et, depuis 1929, d'un agrarien (il y avait auparavant cinq radicaux). Il s'agissait donc d'un Conseil fédéral entièrement «bourgeois» et national. Et pourtant, il était loin d'être uni.

Le projet de loi sur l'ordre public est rejeté par le peuple. La gauche et les frontistes s'y sont opposés et ont réuni une majorité négative grâce à l'appui de milieux libéraux qui se méfient de tout ce qui ressemble à l'admission d'un délit d'opinion.

Le lendemain, le 12 mars, le responsable du projet, le radical Henrich Häberlin, démissionne. Pierre Béguin consacre une étude aux suites de ce vote dans *La Liberté* de Fribourg. Il écrit: «C'est la première fois depuis 1848 qu'un conseiller fédéral se démet au lendemain d'un vote négatif.» Ajoutons que le Thurgovien avait des raisons d'être dépité puisqu'un premier projet de loi sur l'ordre public présenté par son département avait été rejeté par le corps électoral en 1922.

Cette démission donne l'occasion à Jean-Marie Musy, le premier conseiller fédéral fribourgeois, élu en 1919, de tenter de faire passer un programme gouvernemental autoritaire. «Il s'imposait de mettre en place, sans tarder, une démocratie plus disciplinée et de pratiquer une politique cohérente basée sur un programme précis engageant tous les partis nationaux», écrit Béguin. Il aurait voulu des démissions pour que le Conseil fédéral retrouve l'unité. Il n'épargnait même pas l'autre conseiller fédéral de son parti, Giuseppe Motta «trop conciliant et trop collaborant». Pendant ce temps les radicaux songent au remplacement du démissionnaire Häberlein et le nom de Johannes Bau-

mann circule. Ce n'est pas un symbole du renouvellement.

La crise se prolonge. Le 15 mars Musy prend l'offensive et dépose un programme politique, économique et social en huit points à accepter sans tarder, sinon il démissionne. Mais les décisions rapides sont déjà rares et le 22 mars Musy s'en va. Fut-il, comme le suggère *l'Encyclopédie du canton de Fribourg*, «l'instrument et le symbole de la réintégration réussie d'une Suisse rurale, catholique et fédéraliste dans l'Etat fédéral qu'avait ébranlé la crise de 1918»? Ce serait la preuve que le deuxième siège catholique-conservateur a été le prix payé par les radicaux pour l'aide de la Suisse catholique à la liquidation de la grève générale de 18 et en même temps le pardon du Sonderbund.

Musy fut remplacé par Philipp Etter et il n'y eut plus qu'un seul Romand au Conseil fédéral pendant treize ans. Et en 1992 il n'y a toujours pas de véritable programme de législation. ■

EXODE INDUSTRIEL

Causes et prétextes

(jd) En guise de cadeau de Noël, Ciba-Geigy a annoncé qu'il renonçait à construire son nouveau centre de biotechnologie à Bâle au profit de l'Alsace proche, à quelques pas de la frontière. Prétexte invoqué: les longueurs de la procédure d'autorisation et les recours répétés de diverses organisations. Aussitôt des commentateurs modernistes de se lamenter sur une Suisse de plus en plus hostile à l'industrie, peu entreprenante, timorée même et paralysée par un écologisme suicidaire.

On peut bien sûr prendre pour argent comptant les déclarations des entreprises qui plient bagage. On peut aussi faire preuve d'esprit critique et pousser plus loin l'analyse. Le désengagement des entreprises chimiques bâloises ne date pas d'aujourd'hui; conscientes de la fragilité d'une trop grande concentration de leurs activités, elles ont fait essaimer leurs unités de production de par le monde, se rapprochant ainsi de leurs marchés et palliant l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. L'ouverture du grand marché européen et les incertitudes qui règnent quant au statut de la Suisse dans ce nouvel ensemble incitent également les entreprises à prendre pied aujourd'hui déjà dans ces nouvelles frontières. Mais pour les grands de la chimie, il est plus conforta-

ble d'incriminer les contraintes écologiques que d'avouer tout crûment qu'elles poursuivent en priorité leur propre intérêt et non celui de Bâle ou de la Suisse.

Il reste que pour notre pays la tentation existe d'assouplir les réglementations, notamment en matière d'environnement, de manière à rester concurrentiel. Une tentation à éviter à tout prix tant elle est marquée au sceau du court terme. L'expérience montre que les pays et les secteurs industriels les plus dynamiques sont ceux qui ont dû relever le défi de contraintes accrues. Ce n'est pas en produisant comme le tiers monde que la Suisse sauvera sa place industrielle, mais en innovant par une production économe en énergie et en matières premières et respectueuses de l'environnement. Car à terme tous les pays devront passer par là. Et sur ce marché, mieux vaut être le premier. Les Japonais, eux, l'ont compris. ■

POLLUTION DE L'AIR

Divergences

(jd) La presse s'est fait l'écho de la bisbille entre Flavio Cotti et Arnold Koller. Les deux démo-chrétiens du Conseil fédéral seraient en froid, le second sabotant les efforts du premier dans sa politique de protection de l'air: l'Appenzellois, pragmatique, proposerait d'abandonner les valeurs limites d'immissions, qui définissent la qualité minimale de l'air à atteindre impérativement ces prochaines années, au profit de valeurs cibles, souhaitables mais sans plus. En réalité, sous ce prétendu combat des chefs, on décèle le travail de sape de l'Office fédéral de la police, très à l'écoute des milieux des transports routiers et qui se distingue depuis des années par son opposition systématique aux mesures en faveur de la protection de l'environnement qui touchent les véhicules et la circulation. Dans cette affaire, Arnold Koller n'a fait que relayer passivement la position de son administration. Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du Ministère public et de l'Office de la police, l'occasion aurait été propice, comme le proposaient les experts en organisation mandatés, de retirer à cet office le domaine de la circulation et des véhicules qu'il gère de manière rétrograde et étroitement policière. Mais le chef du département de Justice et police n'a pas su ou voulu saisir l'occasion. ■